





COMITE REGIONAL BIODIVERSITE

Séance du 25 novembre 2022





Ordre du jour

1.Introduction

Mme Anne Claudius Petit, Présidente de la Commission « transition énergétique, stratégie des déchets, qualité de l'air » à la Région

M. Didier Mamis, Secrétaire Général aux Affaires Régionales

2.Stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030 (DREAL)

Présentation du projet de plan d'actions régional

3. Stratégie Régionale Biodiversité (Région)

Présentation du plan de travail prévisionnel Echanges

4.Bilan 2022 et programme 2023 de l'Agence régionale pour la biodiversité – Création d'un EPCE (ARBE)

5. Actualités et points divers

Appel à projets Eau et biodiversité (Agence de l'eau)

6. Conclusion

Echanges et débat





1. Introduction

Mme Anne Claudius Petit, Présidente de la Commission « transition énergétique, stratégie des déchets, qualité de l'air » à la Région

M. Didier Mamis, Secrétaire Général aux Affaires Régionales





2. Stratégie nationale pour les aires protégées

- A- Rappels sur le contexte et le calendrier
- B- Présentation du projet de plan d'actions territorial
- C- Temps d'échanges





A- Contexte et calendrier



Rappels



La Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) fait suite à la « stratégie de création des aires protégées » (SCAP) 2010/2020, dont le bilan a été dressé fin 2019, par le Muséum d'histoire naturelle au niveau national (MNHN).

Bilan 2020 en PACA

Etat des lieux 2019	National	Région PACA	En mer Méditerranée	Objectifs nationaux
Aires protégées	23,9 %	59,1 %	50 %	30 %
Protections fortes	1,76 %	6,7 %	0,5 %	10 %

SNAP 2020-2030

Une stratégie et 3 plans d'actions triennaux à décliner en région/ en façade maritime.

2 lettres de mission de la Secrétaire d'État à la biodiversité (7 octobre 2021) (Préfets – Présidents de région) Échéance déclinaison : **octobre 2022**

A terre : initier le travail dans les départements via des Comités départementaux des aires protégés (CDAP), sous la coordination du Préfet de région et en lien avec l'exécutif régional

En mer : pilotage du Préfet coordinateur de façade et lien avec le Document stratégique de façade



Aires protégées / protections fortes Les outils concernés / définitions



Aires protégées :

A terre:

- Parc national, Parc naturel régional, Réserve naturelle, Réserve biologique, Réserve nationale de chasse et de faune sauvage, Arrêté de protection (biotope, habitats naturels, géologiques), sites des Conservatoires (du littoral, des espaces naturels), sites N2000, sites RAMSAR, réserves de biosphère, biens UNESCO
- après *analyse au cas par cas* : périmètres de protection des RNN après passage en CNPN, espaces naturels sensibles (départements), sites acquis par les Agences de l'eau, sites classés

En mer : l'ensemble des aires marines protégées (L334-1 du code de l'environnement)

Zones de protection forte :

A terre:

- coeur de Parc national, Réserve naturelle, Réserve biologique, Arrêté de protection (biotope, habitats naturels, géologiques)
- après analyse au cas par cas : réserve nationale de chasse et de faune sauvage, sites acquis par les Conservatoires (du littoral, des espaces naturels), espaces naturels sensibles (départements), foncier de l'État, etc (voir décret « Zone de protection forte » du 12 avril 2022 pour liste exhaustive).

En mer : approche au cas par cas



Elaboration du plan d'actions régional







La SNAP comporte 7 objectifs et 18 mesures, est déclinée en plan d'actions triennaux, le premier plan d'actions couvre la période 2021-2023.

La stratégie nécessite des **déclinaisons locales** (région, façade), avec une part « obligatoire » et une part « facultative ».

Le plan d'actions régional 2022-2024 proposé est la déclinaison du 1^{er} plan d'actions national (2021-2023). Il comporte :

- pour chaque mesure, un **état des lieux** régional et des **perspectives** de travail (actions),
- des **propositions pour le renforcement du réseau** d'aires protégées et de protections fortes.

En parallèle, un **plan d'actions marin** a été établi pour la façade (pilotage DIRM), comportant un chapitre sur l'interface terre/mer.



Travaux menés et calendrier de finalisation



- Analyse du réseau d'aires protégées existant production de cartes identifiant les secteurs régionaux sur lesquels la mise en place de protection forte aurait une importante plus value pour la préservation de la biodiversité. Ces résultats pourront être utilisés dans la priorisation des travaux ;
- Réunions régulières : comité de suivi régional, DDT(M) ;
- Association du **Conseil scientifique régional du patrimoine nature**l tout au long des travaux plusieurs réunions dont la dernière du 29 septembre 2022 ;
- Deux réunions des **Comités départementaux des aires protégées** (CDAP) dans chaque département en 2022 ;
- Présentation en Comité régional biodiversité de mai 2022, et aujourd'hui ;
- **Projet de plan d'actions** diffusé, dans ses différentes versions provisoires, à l'ensemble des acteurs, notamment via les CDAP et le CRB. Il intègre l'ensemble des remarques/compléments reçus, ainsi que les contributions des CDAP sur des propositions de projets de protection/ sites à enjeux ;
- Phases finales de validation prévues pour décembre (courrier Président de région et validation Préfets).





B-

Projet de plan d'actions territorial



Contenu du projet de plan d'actions



Le 1^{er} plan d'actions comporte un état des lieux de l'existant et des perspectives de travail.

89 actions sont proposées, certaines en cours de mise en œuvre et d'autres à initier, visant :

- le renforcement du réseau d'aires protégées et de protections fortes (objectif 1 de la SNAP, 29 actions),
- l'amélioration de la qualité de la gestion, de la pérennité des aires protégées, des financements, etc (objectifs 2 à 7 de la SNAP, 60 actions).

Sont joints:

- un tableau de synthèse des actions, avec des propositions d'indicateurs de suivi,
- des annexes listant les projets de protection identifiés/ les sites à enjeux.

Ces propositions sont classées en plusieurs listes, associées à des échéances probables/ potentielles d'aboutissement des projets.

Interface terre/mer:

Le projet de plan d'actions mer de la SNAP (pilotage DIRM) comporte un ensemble d'actions, principalement issues du Document stratégique de façade.

Certaines de ces actions concernent spécifiquement l'interface terre mer, et sont reprises dans le plan d'actions terrestre (actions mutualisées d'animation et de gestion des aires protégées et lagunes, amélioration de la gestion des banquettes de posidonies, etc.).



Zoom sur les objectifs 10 % /30 % du territoire national en aires protégées / sous protection forte



L'objectif 30 % du territoire en aires protégées est atteint en région PACA, à terre et en mer. L'objectif 10 % du territoire en zones de protection forte ne l'est pas en revanche (6,7 % fin 2019 en région). Deux axes de travail pour y répondre :

- 1) la création et l'extension d'aires protégées, dans une démarche bottom-up et qualitative,
- 2) la **reconnaissance** en ZPF de territoires déjà gérés/maîtrisés, selon le décret ZPF d'avril 2022.

1) Sur la création et l'extension :

Les projets sont ceux remontés par les acteurs lors des CDAP. Ils ont été classés en 3 listes :

- liste 1 : projets déjà en cours d'instruction, aboutissement prévu en 2024,

Et liste 1 différée : projets en cours avec aboutissement prévu en 2027 (études et/ou concertation à approfondir),

- liste 2 : sites à enjeux connus/reconnus, sur lesquels une démarche serait intéressante. Faisabilité à approfondir (porteur, enveloppe géographique, outils, etc).
- liste 3 : territoires à enjeux nécessitant un approfondissement des connaissances et une réflexion sur l'opportunité d'une protection. Projets post 2030.

Les projets en liste 1 et liste 1 différée porteraient la couverture du territoire à 7,5 %, avec des disparités selon les départements.



1) Créations/ extensions Localisation des projets de zones de protection forte



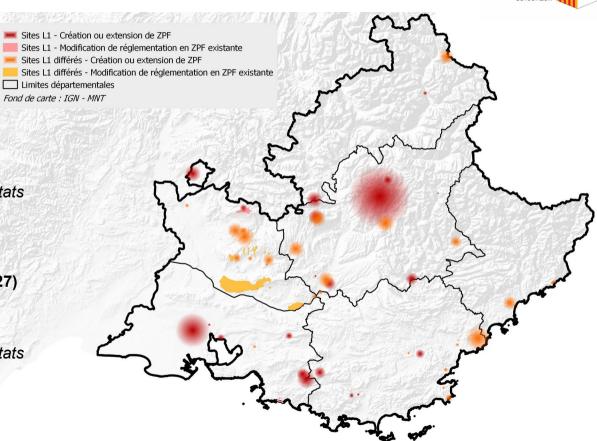
1741074111

Liste 1 (aboutissement d'ici 2024)

20 créations/extensions de ZPF et 2 renforcements de réglementation 60 % des projets sont situés dans des territoires identifiés comme hotspot de biodiversité ou couvrant des espèces/habitats lacunaires

Liste 1 différée (aboutissement d'ici 2027)

35 créations / extensions de ZPF 40 % des projets sont situés dans des territoires identifiés comme hotspot de biodiversité ou couvrant des espèces/habitats lacunaires





Fraternité

2) Reconnaissance en Zone de Protection Forte



Cette possibilité est ouverte par le décret d'avril 2022 et concerne plusieurs espaces en région, notamment :

- les **terrains du Conservatoire du littoral** : l'établissement mène une analyse, nationale, de ses sites qui pourront être reconnus en ZPF. Cette reconnaissance devrait pouvoir être menée lors du 1^{er} plan d'actions ;
- les **terrains du Conservatoire d'espaces naturels** (acquis ou sous gestion) : le CEN PACA doit mener cette analyse sur la période du 1^{er} plan d'actions ;
- les **espaces naturels sensibles des départements** : plusieurs départements se sont dits favorables (06, 13, 84) à la démarche, mais le cadrage national n'est pas encore fourni ;
- d'autres espaces, plus à la marge en terme de superficies concernées.

Le processus de reconnaissance consistera en une instruction locale (Préfet de région) et une décision nationale (ministre).

Les projections liées à la reconnaissance en ZPF d'une partie des terrains du Conservatoire du littoral porteraient la couverture régionale à 8,3 % en 2027 (incluant aussi les aires protégées nouvelles ou étendues vues précédemment).

Des disparités entre départements subsistent



Mesures relevant de la qualité de la gestion du réseau existant



De nombreuses actions sont prévues sur cet axe « qualitatif » en lien avec :

- la formation et l'animation des réseaux de gestionnaires d'aires protégées (partage de pratiques, capitalisation, etc),
- le pilotage, l'évaluation et l'adaptation de la gestion des aires protégées (objectif d'un plan de gestion pour chaque aire protégée, déploiement des méthodes et outils pertinents)
- l'accompagnement vers des usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées :
 - actions de surveillance/police : faire le lien avec les stratégies de contrôle des MISEN,
 - gestion des activités afin de réduire leurs impacts : actions sur la transition agroécologique, la pollution lumineuse, la gestion de la fréquentation des espaces protégés,
- l'intégration des aires protégées dans les territoires, par des actions :
 - en faveur de la prise en compte de la biodiversité par les collectivités,
 - de formation et sensibilisation des élus,
 - de sciences participatives afin d'impliquer le public dans la gestion,
 - d'animation (aires éducatives, chemins de la biodiversité),



Mesures ayant relevant de la qualité de la gestion du réseau existant



- la consolidation du financement des aires protégées, gage de leur pérennité, en explicitant mieux et en renforçant le mécénat et l'intervention des entreprises,
- le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité, par
 - La contribution des aires protégées à la connaissance et à l'inverse les faire bénéficier de la connaissance acquise,
 - La poursuite et le renforcement des collaborations avec les scientifiques.

60 actions du plan d'actions régional concernent ce volet, dont une vingtaine sont proposées comme prioritaires.

Elles sont mises en œuvre par des acteurs variés, dont l'État, la Région, l'OFB, l'ARBE, l'AERMC, les gestionnaires d'aires protégées, les scientifiques, les associations, etc.



Suite des travaux



Calendrier de finalisation du plan d'actions 2022-2024

La version 3 du projet de plan d'actions a été transmise aux acteurs départementaux (CDAP) et en amont de la réunion du CRB aux acteurs régionaux.

Cette version, sous réserve des compléments éventuellement apportés ce jour ou transmis d'ici le 5 décembre, et de l'avis du président de la région, sera celle soumise à la validation du préfet de région.

Un suivi de la mise en œuvre du plan d'actions sera ensuite mis en place par :

- une réunion annuelle des CDAP, afin de faire le point sur l'avancement des projets et la mise en œuvre des actions,
- une information annuelle au CRB sur l'avancement global (suivi des indicateurs),
- une association du CSRPN au suivi du plan d'action et à l'instruction des projets de ZPF,
- des réunions régulières du comité de suivi régional.





Liberté Égalité Fraternité

Temps d'échanges





3. Stratégie régionale biodiversité (Région)



Les grandes étapes de l'élaboration d'une SRB



- Le diagnostic
- La définition des enjeux
- La définition des orientations et des objectifs
- L'élaboration du plan d'action.

En concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux compétents

Des travaux existants et récents...



Notamment:

- La Stratégie globale pour la biodiversité de 2014
- Le Schéma régional de cohérence écologique de 2014
- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de 2019

Afin de réduire le temps de son élaboration la Région propose de partir de cette base bibliographique pour élaborer la nouvelle SRB.

Afin de cadrer les premières étapes de diagnostic et de définition des enjeux, nous vous proposons une structuration préalable des travaux.

REGION

Pour cela, la Région propose de s'appuyer sur l'ensemble des services rendus aux humains par la biodiversité autour de 5 grands axes :

VIVRE - HABITER - MENAGER - CRÉER - MOBILISER

Et d'une Boite à Outils transversaux

Pour chaque axe des fiches par thématiques vont être rédigées

VIVRE en Provence-Alpes-Côte d'Azur La biodiversité pour répondre aux besoins vitaux

Thématique SRB	Domaines concernés
Respirer	Forêts, herbiers de posidonies, diversité végétale, qualité de l'air
Disposer d'eau	Eau et milieux aquatiques
Se nourrir	Agriculture, pêche et aquaculture
Se soigner	Santé, bien-être, PPAM



HABITER en Provence-Alpes-Côte d'Azur La biodiversité comme composante du cadre de vie et de l'aménagement du territoire

Thématique SRB	Domaines concernés
Se Loger	Aménagement, habitat, planification (dont TVB), construction, énergie
Se Déplacer	Transports et infrastructures, mobilités, (énergie)
Se Divertir	Tourisme (usagers - voir aussi « Axe Produire »), sports, loisirs



MENAGER la nature en Provence-Alpes-Côte d'Azur La biodiversité, une ressource à préserver

Thématique SRB	Domaines concernés
Protéger	Préservation et gestion des espèces et habitats, continuités écologiques, gestion littorale, chasse Pour la préservation des espaces, voir SAP
S'Adapter	Gestion des risques naturels



CRÉER DE LA VALEUR en Provence-Alpes-Côte d'Azur La biodiversité moteur de développement

Thématique SRB	Domaines concernés
Produire et recycler	Economie, économie circulaire et déchets, RSE, tourismes (professionnels) stratégie biodiversité des entreprises, biomimétisme
Travailler	Les emplois liés directement ou indirectement à la biodiversité
Coopérer	Avec l'Etat Entre niveaux de collectivité (Région chef de file) En l'Europe et à l'international

MOBILISER pour la Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Thématique SRB	Domaines concernés
Connaitre	Gestion de la connaissance
Informer, former, sensibiliser	EEDD, formation
Gouvernance	Gouvernance régionale de la biodiversité, gouvernance de la SRB
Inter-Politiques	Stratégies biodiversité territoriales existantes Prise en compte de la biodiversité dans les autres politiques/activités sectorielles

Une BOITE A OUTILS pour la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la Biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Thématique SRB	Domaines concernés
Méthodes de concertation	« Catalogue » de méthodes éprouvées pour la concertation, recueil de méthodes novatrices
SFN	Solutions fondées sur la nature : quelles solutions pour quels enjeux : exemples, références
Suivi-évaluation	Définition du système de suivi et d'évaluation de la SRB
Financements	Quels financeurs, quels financements, comment mettre l'information à disposition





Stratégie biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche-cadre pour la rédaction de la SRB

AXE STRATEGIQUE:

(Préciser parmi : Vivre – Habiter – Ménager – Produire – Mobiliser – Outils transversaux)

SOUS-OBJECTIF (THEMATIQUE):

(Préciser parmi : Respirer – Disposer d'eau – Se nourrir – Se soigner – Se loger – Se déplacer ... etc.)

Introduction générale de la partie.

Eléments de diagnostic de la thématique (principaux constats).

La biodiversité régionale comme principale richesse pour la thématique concernée.

Mais une richesse menacée.

Principaux enjeux identifiés dans cette thématique.

Les politiques publiques engagées sur la thématique.

Cadre législatif et réglementaire en vigueur

Nationales.

Régionales.

Autres politiques territoriales concernées (sans les détailler)

Les acteurs et leurs actions en cours (démarches déployées...).

Membres de l'ARB

Grandes associations régionales

Autres acteurs régionaux

Des exemples territoriaux...

Les nouvelles actions à lancer.

Des membres de l'ARB

Des grandes associations régionales

Des autres acteurs régionaux

Que sera demain...? (essais de prospective à 2050)

Principales ressources bibliographiques.

Le calendrier prévisionnel d'élaboration de la stratégie régionale pour la Biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- * Année 2022 : Travail préparatoire de pré-diagnostic et de cadrage.
- * CRB du 25 novembre 2022 : Lancement de la démarche.
- * Avant le 15 décembre : Ouverture de l'espace de participation-concertation en ligne.
- * Intégration des contributions partenariales.
- * 7 février 2023 : Séminaire de travail partenarial : validation du diagnostic et des enjeux. Définition des objectifs et du plan d'actions.
- * Poursuite de la consultation sur le contenu des actions.
- * CRB juin (à préciser) : validation du plan d'actions.
- * Assemblée plénière du CR d'octobre 2023 : adoption de la nouvelle SRB.







4. Programme de travail de l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARBE)

Bilan 2022 – programme d'actions 2023

Vers un établissement public de coopération environnementale

Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comité Régional de la Biodiversité

Bilan 2022- Perspectives 2023

Partenaires financiers actuels



















A venir en 2023 – 2 nouveaux partenaires financiers

Et les 10 partenaires associés :





ADEME, conservatoire du littoral, CBNA, CESER, Réseau des PNR, FNE PACA, CEN, LPO, CCIR, CRA

Points abordés

1. Une gouvernance qui s'élargit : transformation du syndicat mixte en EPCE

1. Programme d'actions : bilan 2022 et perspectives 2023

1. Point d'actualités sur la création de l'EPCE « Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement »

- Votes des 9 membres fondateurs
 - 8 membres fondateurs ont voté/validé la création de l'EPCE par transformation
 - Le vote du Département des Bouches-du-Rhône est en attente.

- Décisions des membres associés
- Les 11 membres associés ont donné leur accord.
- Transformation du syndicat mixte en EPCE en 2023

2. Programme d'actions — Bilan 2022/Perspectives 2023

Ce programme s'inscrit dans la stratégie nationale Biodiversité 2030, la SNAP, le plan climat régional « Gardons une Cop d'avance », le SRADDET et le SDAGE.

Ce programme d'actions a été co-construit avec un large panel de partenaires financiers et techniques en s'appuyant sur **un comité technique ARBE** mais aussi **13 comités dédiés aux missions** (Comités de suivi/technique des réseaux, des observatoires, ...)

Il se décline toujours selon 4 axes et pour 2023, 23 actions:

- > AXE 1 : Accompagner les collectivités et les démarches territoriales de préservation de la biodiversité, de l'eau et de transition écologique
- > AXE 2 : Améliorer et valoriser les connaissances sur la biodiversité et l'eau
- > AXE 3 : Informer, sensibiliser, éduquer et former les acteurs du territoire aux enjeux de la biodiversité et de l'eau
- > AXE 4 : Se positionner en cœur de réseaux en animant des réseaux d'acteurs et en développant des programmes européens et de coopération

Axe 1 : Accompagner les collectivités et les démarches territoriales de préservation de la biodiversité, d'eau et de transition écologique

8 actions en 2022 et dans la continuité pour 2023:

- 1.1 Collectivités et biodiversité : animation du dispositif TEN, promotion du Plantons local, promotion des Atlas de la biodiversité
- 1.2 Appui aux AAP des partenaires
- 1.3 Aménagement et Biodiversité/Eau
- 1.4 Intercommunalités et Gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques
- 1.5 Collectivités et transition écologique : label Territoire Durable, une Cop d'avance
- 1.6 Chartes Zéro Déchet Plastique
- 1.7 Zones d'activités durables
- 1.8 Entreprises et Biodiversité

Réflexion sur une mission « Achats publics durables »

Axe 1 : Accompagner les collectivités et les démarches territoriales de préservation de la biodiversité et de transition écologique

Avec des dispositifs de financements

Un comité de financeurs composé de la Région, la DREAL, l'Agence de l'eau et l'OFB : partage des dispositifs, analyse des projets et des besoins, adaptation de dispositifs, amélioration de la diffusion des dispositifs via des présentation, des envois ou le site : https://www.arbe-regionsud.org/2282-financements-biodiversite.html -

En 2023, le comité intègrera les échanges sur les AAP FEDER sur l'adaptation au changement climatique

Avec des dispositifs d'accompagnement

✓ Plus de 200 collectivités conseillées en 2022 sur la stratégie territoriale Biodiversité//Atlas Biodiversité//gestion des espaces verts// pratiques d'aménagement (Végétalisation, gestion durable des eaux pluviales, Nature en ville)// zero déchet plastique//ODD// zones d'activités durables//gestion intégrée de l'eau

✓ 49 nouvelles collectivités engagées dans nos territoires soit un total de prés de
250 collectivités fin 2022

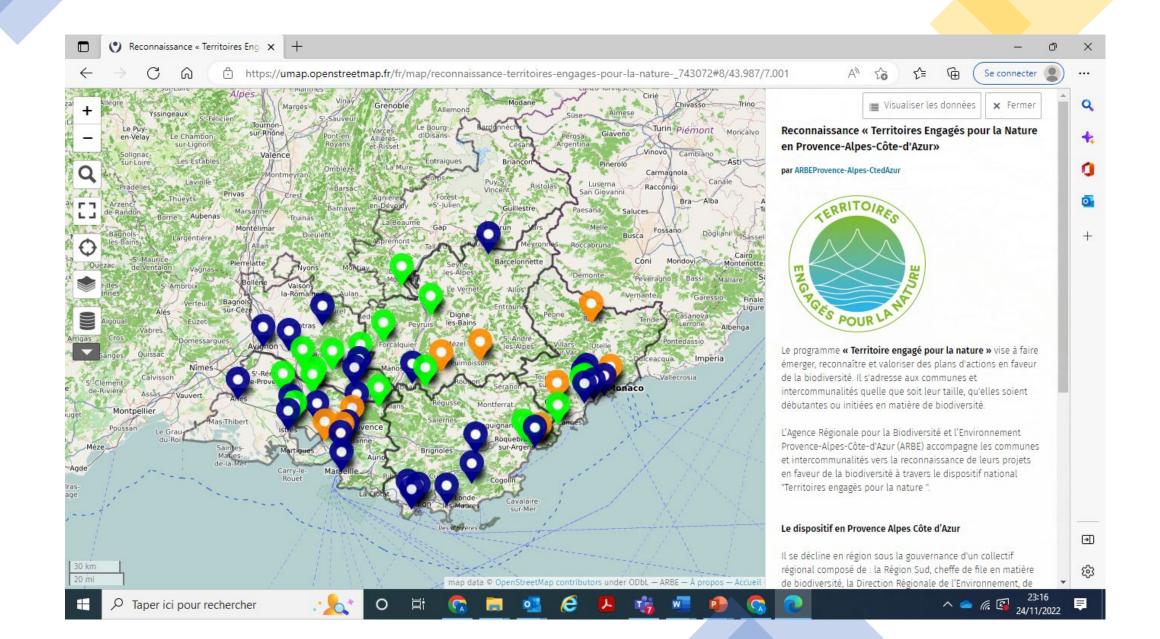
- 9 nouveaux Territoires engagés pour la Nature (1 capitale) soit 53 au total (430)
- 7 nouveaux Territoire durable Une COP d'avance soit 54 au total
- 4 nouveaux Parc+ soit 34 au total
- 23 nouvelles collectivités signataires de la charte ZDP soit au total 103
- 6 nouvelles intercommunalités engagées dans l'AMI Gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques soit 12 au total







Exemple de carte interactive à retrouver sur le site de l'ARBE



Axe 1 : Accompagner les collectivités et les démarches territoriales de préservation de la biodiversité et de transition écologique

- ✓ Aménagement /Biodiversité et eau :
 - Appui de plusieurs collectivités // Analyse des continuités écologiques
 - Capitalisation et analyse des techniques de gestion durable des eaux pluviales
 - Construction 2022/2023 d'une action 2024-2031 dans le cadre du Life Stratégie Nature pour accompagner les collectivités dans l'aménagement de leur territoire

Réflexion en 2023 sur la construction d'un réseau d'accompagnants sur le territoire régional en s'appuyant sur l'ensemble des partenaires notamment ceux impliqués dans les jurys et l'AMI

✓ **Déploiement 2022/2023 d'un accompagnement collectif pour les entreprises** en s'appuyant sur les dispositifs RSE, Charte Zéro déchet plastique, Mécénat environnemental et PROBIODIV et en faisant la promotion de « **Entreprise/Partenaire Engagé(e) pour la Nature** » en lien avec l'OFB.

Avec la création d'outils

- ✓ 2 publications et 1 vidéo finalisées en 2022 et diffuser en 2023
- Mémento « Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature »
- Guide « Plantons local » à l'attention des aménageurs
- Vidéo « Les Toitures végétalisées en climat méditerranéen »



Axe 2 : Améliorer et valoriser les connaissances sur la biodiversité et l'eau

- 6 actions en 2022 et 3 actions dans la continuité et 1 nouvelle en 2023:
- 2.1 Observatoire Régional de la Biodiversité
- 2.2 Observatoire Régional de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- 2.3 Appui à la Stratégie Régionale de la Biodiversité Nouvelle action
- 2.4 Animation de la Stratégie Régionale Faune Exotique Envahissante

A noter : 2 actions retirées

- L'action 2022 « Appui à la Stratégie Coordonnée Régionale d'Acquisition et de Préservation du patrimoine naturel » est mise en standby
- L'action 2022 OREEDD a évolué et a été intégrée à l'action « Mobilisation des acteurs » (Axe 3)

Axe 2 : Améliorer et valoriser les connaissances sur la biodiversit l'eau

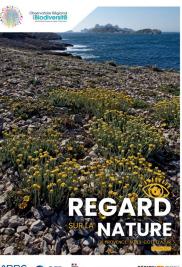
Avec l'observation

√ Observatoire régional de la Biodiversité [ORB]

- sortie et la diffusion en 2022 de la publication « Regard sur la Nature » Diffusion continuée en 2023/Fiche indicateur sur les EEVE
- appui à l'observation territoriale : observatoire métropolitain Nice Côte d'Azur mis en ligne en 2023, réflexion sur un Indice Département Vivant
- 2023, la mise à jour de l'Indice Région Vivante (publication) et de nouvelles fiches indicateurs en lien avec l'OREMA notamment

√ Observatoire Régional de l'Eau et des Milieux Aquatiques [OREMA]

- Evolution des missions en 2022 nouveaux objectifs et nouvelle organisation
- Fiche sur les données disponibles sur l'eau en région
- Test sur l'analyse des données sur l'eau sur le bassin versant du Lez
- en 2023 notamment la rédaction et la diffusion du « Regard sur l'eau » et l'animation de plusieurs GT

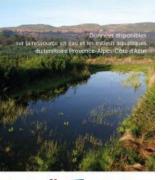














✓ Un observatoire de l'EEDD qui se transforme en «Panorama des acteurs de l'EEDD » – Déjà 50 acteurs répertoriés et qui s'intègre à une action plus globale sur la mobilisation des acteurs (cf.Axe3)

Axe 2 : Améliorer et valoriser les connaissances sur la biodiversité et l'eau

Avec les stratégies régionales

✓ Une stratégie Régionale Biodiversité lancée en 2022

✓ Une stratégie régionale Faune exotique envahissante bien avancée

(finalisation fin 2024)



5 actions en 2022 dans la continuité en 2023:

- 3.1 Formation-sensibilisation et Biodiv'tour
- 3.2 Déploiement et animation du portail Ressources
- 3.3 Mobilisation des acteurs et biodiversité/eau (fusion de 3 fiches 2022)
 - le travail sur l'OREEDD devenu le panorama des acteurs et des actions EEDD (axe 2)
 - l'animation régionale du dispositif des aires éducatives
 - l'accompagnement des collectivités sur la mobilisation des acteurs
- 3.4 Chemins de la biodiversité
- 3.5 Mécénaturel

Via des évènements - [A retrouver sur https://www.arbe-regionsud.org]

- ✓ En 2022 Plus de 2400 participants à 34 évènements contre 1600 en 2021
 - **Des évènements thématiques** : 4 webinaires sur la desimperméabilisation des cours d'écoles, 1 webinaire Regard sur la Nature, ...
 - Déploiement du **Biodivtour'** 7 visites réalisées Plus de 130 participants en 2022
 - 8 Webinaires « 1 h pour comprendre et agir » soit 650 participants
 - Formation des élus Life Nature for city life plus de 100 élus formés fin du projet décembre 2022 Continuité via les ateliers territoriaux et le life SN
 - **1ére Edition de la journée SudBiodiv'** 250 participants 2023 : 2ème Edition







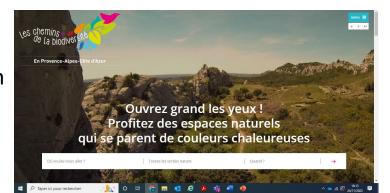


- Nouveauté 3 Ateliers territoriaux de formation/sensibilisation
 - Atelier territorial élus/technicien Grand Avignon « Aménagement, Biodiversité et eau »
 - Atelier territorial NCA « Aménagement, Biodiversité et eau »
 - Atelier territorial TPM à déterminer
- Nouveauté 4 rencontres territoriales des signataires
 Zéro Déchet Plastique

Via des outils

- ✓ Développement du **site Ressources ARBE** avec fusion terminée des sites ARBE (territoires durables, ORB, OREMA, RREN, RRGMA) au 31/12/2022
- √ 11 lettres SudBiodiversité mensuelles à plus de 5000 contacts
- ✓ « Chemins de la biodiversité » site grand public d'offres de visites
 et d'animations en lien avec « Chemins des parcs »
 une consultation croissante en 2022 Réflexion en 2023 sur une meilleure promotion





Via des dispositifs

- √61 aires éducatives terrestres et marines accompagnées en 20
 régional des aires éducatives animé par l'ARBE (436 national)
- ✓ « Mobilisation citoyenne et biodiversité » Un AAP non lancé en 2022 et remplacé
 par une réflexion sur l'action de l'ARBE sur ce sujet (A noter : absence de la chargée de mission sur 4
 mois) 2023 :capitalisation de pratiques et accompagnement des collectivités et expérimentation
 d'animation territoriale (Fresque?) sur la biodiversité sur des territoires TEN
- ✓ **Mécénaturel** Formation des gestionnaires, GT RREN, suivi des démarches de mécénat, relais avec les fondations et facilitation du lien avec les entreprises En 2023, renforcement du contacts entreprises

Axe 4 : Se positionner en cœur de réseaux en animant des réseaux d'acteurs et en développant des projets européens et de coopération

7 actions en 2022 et 6 actions dans la continuité en 2023 :

- 4.1 Gouvernance/communication ARBE et comité des financeurs
- 4.2 Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés
- 4.3 Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques
- 4.4 Développement de programmes européens et de coopération
- 4.5 Coordination du Life Habitats Calanques (Fin du projet en mars 2023)
- 4.6 Contribution au projet Duodiversité 2021-2023

A noter:

L'action « contribution au projet Biodiv'Alp » est arrêtée avec la fin du programme au 31/12/2022

AXE 4 : Se positionner en cœur de réseaux en animant des réseaux d'acteurs et en développant des programmes européens et de coopération

Via l'animation du collectif biodiversité

Animation du comité technique ARBE et du comité de financeurs soit **6 comités en 2022** qui permettent aux partenaires de se coordonner et suivre les différentes actions

Via des Réseaux de gestionnaires

- ✓ Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés
- GT sur la gestion de la fréquentation touristique (pics)
- GT sur le sujet « Santé et Biodiversité » Stage —Benchmark des actions Santé et biodiversité
- En 2023 : Université de 2 jours sur le thème « Eau et Biodiversité »

✓ Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques

- Journée en bottes 2022 « Plan de gestion stratégique des zones humides »
- GT : Restauration et d'entretien des cours d'eau Guide de gestion du boisement de rivières Sortie prévu en juin 2023 et diffusion large
- 2023 : 2 Journées en bottes 2023 (Embâcles et bois mort //Essartements/dynamique des cours d'eau à forte divagation)/ 1 journée technique sur le guide / Nouveau GT : "Eau, milieux aquatiques et agriculture"

2022 : Réalisation d'une l'étude sur la responsabilité juridique pour une mise à disposition de RH et de matériels dans le domaine de la gestion des espaces naturels protégés et des milieux aquatiques

AXE 4 : Se positionner en cœur de réseaux en animant des réseaux d'acteurs et en développant des programmes européens et de coopération

Via des projets européens ou de coopération

- ✓ Développement de projets européens :
 - travail sur la nouvelle programmation/journée organisée avec la Région en 2022 et 2023
 - Appui aux partenaires : notamment réflexion sur un Life Chiro
 - Réflexion sur le dépôt d'un projet sur la gestion de la fréquentation touristique (RREN)
 - Travaux sur le dépôt de 2 actions dans le cadre du Life Stratégie Nature portée par l'OFB national
- ✓ Finalisation du projet Life Habitats Calanques Colloque de clôture les 22 et 23/11/22 et finalisation en mars 2023





- ✓ Finalisation du projet Biodiv'Alp en 2022
- ✓ Déploiement de la contribution à la coopération avec le Costa Rica avec notamment l'échange de pratiques entre gestionnaires d'aires protégé (gestion de la fréquentation touristique...)





5. Actualités – points divers

Agence de l'eau :

Information sur l'appel à projets « Eau et biodiversité »



Liberté Égalité Fraternité





cathyanna.valentinipoirier@eaurmc.fr



Budget des Appels à projets pour reconquérir la biodiversité



Un appel à projet par an pour la reconquête de la biodiversité :

2019 : 37 projets financés pour 3,34 M€

2020 : 52 projets financés pour 7,4 M€

2021 : 40 projets financés pour 5,5 M€

2022 : 44 projets financés pour 4,9 M€









Appel à projets Biodiversité 2023

- Objectif: Reconquête de la biodiversité associée à la trame turquoise
 Réduction de la pollution lumineuse au sein de la trame turquoise et de la trame bleue
- Budget : 10 M€ (ambition maintenue)
- Taux d'aide maximal de 70% du montant
- Jurys: Agence, DREAL, Régions, OFB, ARBE+ les Départements sollicités pour avis;
- Calendrier : Ouverture de l'AAP le 01/11/2022
 Dépôt d'une demande d'aide : jusqu'au 30 avril 2023



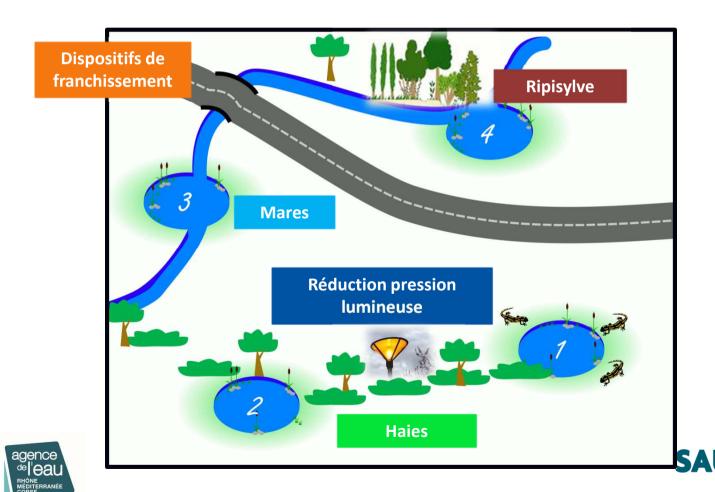




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Types de projets visés (corridors écologiques)

Restauration des continuités écologiques de la trame turquoise pour favoriser la circulation des espèces cibles fréquentant les milieux aquatiques et humides





Dépenses éligibles

- Etudes/ travaux + animation, communication, maîtrise foncière, suivi efficacité, valorisation...







Non éligibles : inventaires, observatoires, éducation à l'environnement...









Maîtres d'ouvrages potentiels

- Collectivités ;
- Associations;
- Conservatoire du littoral, conservatoires botaniques ...;
- Etablissements publics de l'Etat (parcs nationaux ...);
- Industriels;
- Fondations privées ;







Le « Marathon de la biodiversité »

Une ambition renforcée!



42

km

de haies

ATOUTS

- La reconnaissance d'un engagement concret de la collectivité dans une démarche écologique
- Une opportunité de mobilisation citoyenne et d'un collectif de projet
- Un outil éprouvé, immédiatement opérationnel, doté d'un cahier des charges

EXIGENCES

- Un objectif de restauration/ création de 42 km de haies et 42 mares
- Une stratégie de restauration des corridors écologiques de la trame turquoise sur un territoire pertinent
- Une garantie d'entretien des haies et des mares dans le temps
- Un portage par une collectivité et des élus référents mobilisés
- Un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des acteurs concernés









Merci pour votre attention









6. Conclusion





Merci pour votre participation et vos contributions